

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL  
 Jeudi 27 avril 2023, à 16h15, Amphimax-salle 415**

**Présidence :**

Mme Anne Bielman (PO Lettres).

<b>Direction :</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
M. Herman Frédéric, Recteur		
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice		Excusée
Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice		
M. Frund Benoît, Vice-recteur	Excusé	
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice		
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur		
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur		
<b>Secrétariat général :</b>		
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	Absent	Excusé

<b>Doyen-ne-s :</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
M. Burnand Léonard (Lettres)		Excusé
Mme Becci Irene (FTSR)		
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)		
M. Linde Nicklas (FGSE)	Excusé	
M. Martenet Vincent (FDCA)		Excusé
M. Pascual Manuel (FBM)		Excusé
Mme Schmid-Mast Marianne (HEC)		

<b>Corps Professoral-CP :</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
Mme Amati Francesca (FBM)		
M. Baranzini Roberto (SSP)	Absent	Absent
M. Denys Alban (FBM)		Excusé
M. Halawi Wissam (FTSR)	Absent	
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	Excusé	
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	Excusée	
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	Excusé	
M. Marewski Julian (HEC)		
M. Markarian Garen (HEC)	Absent	
M. Millet Grégoire (FBM)	Absent	
Mme Morin Ariane (FDCA)		
M. Ruegg Jean (FGSE)		
M. St-Amour Pascal (HEC)		
M. Strauch Ingo (Lettres)	Absent	
M. Taroni Franco (FDCA)	Excusé	Excusé
M. Trein Philipp (SSP)		
M. Widmann Christian (FBM)	Absent	Excusé



**UNIL | Université de Lausanne**  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

<b>Corps Intermédiaire-CI:</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	Absente	
Mme Belaid Houwayda (FBM)	Absente	
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)		
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Absente	Absente
M. Hort Lionel (FDCA)		
M. Perrenoud Marc (SSP)		
M. Tricou Josselin (FTSR)	Excusé	Absent
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)		

<b>PAT :</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
Mme Amiguet Amelia (FBM)	Absente	
M. Fernandes Emmanuel (HEC)		
M. Gregoire Laurent (SSP)	Excusé	
M. Reubi Olivier (FGSE)	Absent	
M. Spring David (Centre)		
Mme Ythier Mathilde (Centre)		Excusée

<b>Corps Étudiant-e-s-CE :</b>	<b>27.04.23</b>	<b>08.05.23</b>
Mme Almeida Lozar Clara (SSP)	Absente	Absente
M. Baehni Luc (Lettres)		
M. Boukhris Maher (HEC)	Absent	Absent
M. Haralambos Theo (HEC)	Excusé	Excusé
Mme Huber Cameron (FTSR)	Absente	
M. Jann Alexandre (FBM)	Absent	Absent
Mme Lelouch-Ferdinand Synthia (FBM)	Absente	Absente
Mme Meier Nehla (FDCA)	Excusée	Excusée
M. Petronio Alfio (SSP)	Absent	Excusé
M. Prost Marco (Lettres)		
Mme Richard Eloïse (FGSE)		Absente
Mme Schröder Norma (FDCA)		Excusée

## 1. Accueil et bienvenue :

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants à 16h20.  
Mme Anne-Christel Zeiter-Grau, membre du Bureau, est désignée scrutatrice suppléante pour la séance.

**Quorum 23, présents 23.**

## 2. Adoption de l'ordre du jour :

La Présidente annonce une modification de l'ordre du jour comme suit :

Dans les communications de la Direction, les points relatifs à la Transition écologique (présentation de M. Julien Meillard et Mme Camille Gilloots) ainsi qu'à la politique « Égalité, diversité, inclusion » (présentation de Mme Carine Carvalho) sont repoussés et remplacés par une présentation au sujet de la refonte du site web de l'UNIL.

La Présidente demande si l'ordre du jour modifié est accepté.

**L'ordre du jour est accepté à une majorité évidente.**

## 3. Procès-verbal de la séance du 23 février 2023

La Présidente demande si le procès-verbal appelle des remarques de la part des membres du Conseil.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil du 23 février 2023 est approuvé à une majorité évidente.**

## 4. Communication du Bureau

La Présidente annonce qu'elle ne sollicitera pas un nouveau mandat de présidence en 2023-2024 ; ce sera aussi le cas d'autres membres du Bureau.

Le Bureau propose une élection du Bureau 2023-2024 lors de la dernière séance du Conseil en juin 2023, afin d'éviter une « vacance » pendant la période d'été.

La Présidente passe la parole à M. le Recteur pour les communications de la Direction.

## 5. Communications de la Direction

M. le Recteur remercie Mme la Présidente et salue l'ensemble de l'assemblée et présente les communications de la Direction :

Plan stratégique de la Direction : il sera présenté prochainement au Grand Conseil.

Budget 2024 : la construction de ce budget suit son cours. L'UNIL a dépensé 7 millions de francs de plus en électricité, et 5 millions de plus pour les salaires (indexation).

Une séance a eu lieu avec la ComGes-FIN sur les comptes 2022 : le Recteur remercie les membres du Conseil qui ont participé à cette séance.

Présentation de la refonte du site UNIL : Mme Novella Bellonia et M. Philippe Gagnebin (UNICOM) présentent le projet (le PPT sera déposé sur le site du CU avec le PV de la séance).

M. Gagnebin donne quelques chiffres. Plus de 500 webmasters sont actuellement en charge des mises à jour des pages web de l'UNIL. 99 % des visiteurs sont extérieurs à l'institution. 2,1 millions de visiteurs uniques sont comptabilisés par an alors que la communauté UNIL compte 22 000 personnes.

Après un questionnaire auprès des webmasters de l'UNIL, il ressort :

- Une absence de cadre stratégique commun
- Les webmasters estiment, dans une grande proportion, que les sites dont ils s'occupent sont d'abord destinés à présenter les missions de leurs unités à leurs collègues de l'UNIL, plutôt qu'à d'autres publics.



**UNIL | Université de Lausanne**  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

- Les sites web des services centraux et de la Direction reproduisent la structure de l'organisation UNIL.
- En conséquence, la refonte des sites est un projet de « gestion de changement » qui va toucher aux fonctionnements actuels.
- Forte indépendance entre la refonte du site unil.ch, le développement de la communication interne et les canaux de communication digitaux destinés aux étudiants.

Mme Novella Bellonia ajoute que le projet concerne, dans une première phase, le site central & les sites des services. Il s'agit de 98 sites Jahia qui fournissent les informations aux publics internes ainsi qu'au public externe.

En parallèle du travail sur le contenu, un travail sur le design a été fait, en particulier sur la navigation. La partie exploratoire ainsi que la partie design ont abouti. Afin d'aller plus loin, une « Demande d'évolution du système d'information (DESI) » a été soumise au Centre informatique l'an passé.

Les questions sont ouvertes :

Mme Morin fait des remarques sur le fond plutôt que sur la forme. Elle estime notamment recevoir trop de mails [tous-unil], pas forcément pertinents.

M. Emmanuel Fernandes (PAT HEC) conteste l'absence de stratégie au sujet du site web de sa Faculté. Il aimerait en outre savoir comment les « utilisateurs uniques » ont été comptés. Mme Novella Bellonia répond que le calcul a été fait grâce à Google Analytics, et qu'un visiteur unique n'est pas strictement égal à une personne.

Concernant l'absence de stratégie, Philippe Gagnebin relève que la formation des webmasters telle que donnée à l'UNIL est une formation purement technique et ne porte pas sur les contenus.

Intranet : le projet est au stade de l'étude, des recherches sont faites auprès d'autres institutions, comme Fribourg, Neuchâtel et aussi en Suisse allemande. La question est complexe et mérite réflexion.

De manière générale, les informations qui ne concernent que la communauté UNIL, en interne, devraient être postées sur l'intranet. Pour Novella Bellonia, en réponse à une question de Lionel Hort (CI / FDCA), un intranet regroupe ce dont les gens ont besoin pour faire leur travail et être bien informés.

**La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **6. Activités de la Commission législative (COLEG)**

### **6.1 Révision du Règlement de la COLEG**

Ariane Morin (CP, FDCA) commente le rapport sur la révision du règlement de la COLEG. Il s'agit de préciser les attributions de la COLEG, afin de mettre en ligne son règlement avec ce qui est prévu dans la LUL (notamment l'article 10 al 2). Cette révision doit aussi mettre en ligne le règlement avec la notion de séparation des pouvoirs. La COLEG est au service du Conseil et de son bureau. Ariane Morin met l'accent sur la transparence des activités de cette commission. Elle commente notamment la transformation de l'article 5 actuel, qui détaille le fonctionnement interne de la COLEG, en un potentiel article 6 qui stipule que la COLEG s'organise elle-même.

Des membres s'interrogent sur la disparition dans le projet de Règlement de l'article 5, § 5, de l'actuel Règlement, qui prévoit un nombre minimum de membres pour une prise de décision. Cela disparaît dans la proposition du jour, et il n'est pas certain que la future COLEG se dote d'un règlement interne précisant ce point, car ce n'est pas obligatoire. Ariane Morin répond que l'article Art 5 actuel est indigeste, même si elle comprend son utilité. L'article 17 du Règlement interne de l'UNIL (RI) indique que les Commissions s'organisent elles-mêmes. Il lui paraît donc logique de sortir du règlement l'actuel article 5 qui concerne l'organisation interne, sous l'angle de la notion juridique de « hiérarchie des normes ».

Elle ajoute que la COLEG pourrait communiquer les listes de présence en cas de doute. De plus, le quorum n'est pas central car la COLEG ne prend pas de décisions. En effet, les Commissions préparent des propositions, soumises ensuite au Conseil. En revanche, le quorum est important pour le CUNIL car il prend des décisions.



**UNIL | Université de Lausanne**  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

La Présidente Anne Bielman mentionne l'idée évoquée dans un précédent CUNIL de créer un Règlement général des commissions CUNIL.

Jean Ruegg (CP, FGSE) met le doigt sur une redondance au niveau de l'article 4 § 2 nouveau (droit d'interpellation de la COLEG). Il n'aimerait pas que la COLEG ne devienne « le Conseil du Conseil. » Ariane Morin reconnaît la redondance, voulue pour des raisons de clarté, et estime que l'inquiétude de Jean Ruegg est exagérée. De plus, la COLEG travaille de manière transparente et les notes de séance pourraient être mises à disposition d'un nombre limité de personnes (le Bureau par exemple) en cas de question.

**La séance est clôturée et levée par la Présidente à 17h45 car le quorum n'est plus atteint (22 personnes présentes). Une séance extraordinaire est organisée pour le 8 mai 2023.**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de l'UNIL**  
**Lundi 08 mai 2023, à 17h15, Amphimax-salle 412**

**1. Accueil et bienvenue :**

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants à 17h20.

Elle confirme la présence des deux scrutateurs à la séance, Mme Amélia Amiguet (PAT) et M. Marc Perrenoud (CI SSP).

**Quorum : 23, présents 31**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

La Présidente annonce la modification de l'ordre du jour comme suit :

Retrait du point 4.2 : Retrait du point 4.2 concernant la modification de l'Art 24 de la RGE. La Présidente justifie ce retrait sur décision du Bureau par le fait que les amendements présentés par le comité HEC n'ont pu être déposés sur le site sécurisé que le matin de la séance et par le fait que des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance de la COLEG depuis le moment où elle a élaboré son rapport en vue de la séance du 27 avril.

La Présidente garantit que ce point sera à l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> juin, qui représente l'ultime délai pour permettre une entrée en vigueur d'éventuelles modifications de l'Art. 24 RGE à la rentrée 2023.

Après une brève intervention de M. Boldi et Mme Morin, la Présidente demande si l'ordre du jour modifié est accepté. Le vote est ouvert à main levée.

**L'ordre du jour est accepté avec une majorité évidente.**

**3. Communication du Bureau**

Procès-verbal : Le Bureau propose que le Procès-verbal de la séance écourtée du 27 avril ainsi que celui de la séance de ce jour soient communiqués sur un seul et même document, présenté en deux parties. La Présidente demande si cette manière convient à l'assemblée. **La proposition est acceptée avec une majorité absolue.**

Élection du Bureau : A la séance du 27 avril, le Bureau avait annoncé vouloir procéder à une élection du Bureau 2023-2024 à la séance du 1<sup>er</sup> juin pour éviter une vacance du Bureau pendant l'été 2023. Renseignements pris, il s'avère que pour les années 1 et 2 d'une législature, le mandat du Bureau élu court de septembre à septembre ; ce n'est que la 3<sup>e</sup> année de la législature que le mandat du Bureau s'interrompt au 31 juillet alors que le nouveau Bureau est élu seulement à fin septembre, ce qui laisse le CUNIL sans Bureau pendant presque deux mois. La proposition du Bureau est donc la suivante :

- Procéder à l'élection du Bureau 2023-2024 à la séance CUNIL de fin septembre 2023. Un appel à candidatures sera lancé début septembre 2023.
- Confier à la COLEG le soin de réfléchir (avec le Secrétariat général) à un système fonctionnel pour assurer la continuité des bureaux pendant l'été entre la dernière année d'une législature et la première année d'une nouvelle législature.

**La proposition est acceptée à une majorité évidente.**

Le Bureau signale également qu'une meilleure coordination devrait être établie entre le Secrétariat général et le Bureau CUNIL afin de bien anticiper les événements UNIL au moment de fixer les séances CUNIL cela permettrait d'éviter ce qui se produit en 2023, à savoir la séance CUNIL d'avril en même temps qu'UNILIVE et la séance CUNIL de juin pendant les Mystères et la veille du *Dies academicus*.

#### 4. Activités de la Commission législative (COLEG)

##### 4.1 Révision du Règlement de la COLEG :

La Présidente passe la parole à Mme Ariane Morin afin de présenter brièvement cette révision. Mme Morin ayant déjà fait la présentation lors de la séance écourtée du 27 avril, elle demande de passer directement au vote si possible. La Présidente demande aux participants si une prise de parole est requise, ce n'est pas le cas. Le vote est ouvert.

**Avec deux absentions et sans avis contraire, le règlement de la COLEG est accepté à la majorité.**

##### 4.2 Rapport de la COLEG sur la demande de modification de l'art. 24 RGE : Point reporté

##### 4.3 Projet d'un Guide du CUNIL :

La Présidente passe la parole à M. Lionel Hort (CI, FDCA) au nom de la COLEG ; il présente brièvement le projet d'un guide pratique du Conseil de l'UNIL.

M. Hort, appuyé par d'autres membres de la COLEG, demande à l'assemblée de confier à la COLEG la rédaction d'un *Guide* dans le but de simplifier le travail des membres du Conseil et de clarifier des questions pratiques de procédure.

M. St-Amour demande pourquoi ce mandat doit être attribué à la GOLEG et non au Bureau.

Mme la Présidente explique, au nom du Bureau que le temps imparti aux membres du Bureau, élus pour une année seulement, ne leur permet pas de se familiariser suffisamment avec le fonctionnement du CUNIL pour prendre en charge la rédaction d'un tel *Guide*. En revanche, la COLEG est élue pour trois années, ce qui laisse plus temps à la Commission pour préparer un tel document.

Mme Morin ainsi que d'autres membres de la COLEG rassurent les membres du Conseil en indiquant que ce *Guide* visera uniquement à aider les membres du CUNIL à comprendre le fonctionnement du Conseil.

##### Quelques points importants relevés lors des échanges qui ont eu lieu :

- Le *Guide* CUNIL permettra de donner des exemples pratiques, d'expliquer la procédure à suivre pour le dépôt d'une interpellation, d'un postulat ou d'une motion. Ces distinctions concrètes ne peuvent pas être indiquées dans un règlement.
- Des membres se demandent comment maintenir à jour ce guide et qui aura la responsabilité de le faire ? Certains s'interrogent sur le délai dans lequel la COLEG pourrait rédiger ce *Guide*. D'autres insistent sur la nécessité d'avoir un *Guide* court, simple, sans jargon juridique.
- Mme Morin juge que la responsabilité de maintenir le *Guide* à jour appartiendra à la COLEG ; elle assure que la COLEG s'organisera pour préparer ce document en fonction de ses disponibilités durant son mandat actuel. Elle prend bonne note du souhait d'avoir un document pratique et compréhensible.
- Certains membres se demandent s'il ne faudrait pas plutôt réviser le Règlement interne, voire la LUL. M. le Recteur prend la parole en indiquant que la Direction pense que la LUL devrait être révisée afin de répondre à des manquements actuels (discussions en cours avec la DGES) mais que ce processus prendra des années ; le Règlement interne devrait être revu après la révision de la LUL.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

**Avec trois abstentions et sans avis contraire la proposition est acceptée à la majorité.**

## **5. Mandat donné à la COLEG d'élaborer un projet de Règlement sur l'intégrité scientifique**

La Présidente explique que ce mandat est justifié par la demande de transformer la Directive actuelle sur l'intégrité scientifique (Directive 4.2) en un Règlement qui doit être approuvé par le Conseil de l'UNIL.

Elle précise qu'après une discussion avec la Direction, il a été convenu conjointement que cette mission devrait être confiée à la COLEG ; celle-ci élaborera un projet de règlement et le soumettra au Conseil de l'UNIL pour approbation.

La Présidente passe la parole à Mme Ariane Morin, Présidente de la COLEG, afin de s'exprimer sur ce mandat. Mme Morin explique qu'il est nécessaire de répondre aux recommandations faites par Swissuniversities en matière d'intégrité scientifique ; ces lignes directrices ont été suivies par toutes les Hautes écoles, de même que par le FNS qui s'aligne sur l'exemple européen. L'idée est de s'inspirer, pour ce règlement de qui se fait au sein des autres universités suisses. Au niveau juridique, et suite à une question, il n'y a aucune ambiguïté sur le fait que ce futur règlement, de niveau équivalent au RI, doit être réalisé par le Conseil de l'UNIL.

Mme Anne-Christine Fornage, Vice-rectrice, souligne que la Direction a la responsabilité d'élaborer des directives et le Conseil a la responsabilité de légiférer et d'élaborer des règlements.

M. le Recteur rappelle à son tour que ce point a été confirmé par la Direction générale de l'enseignement supérieur, lors du début du mandat de la Direction.

La COLEG travaillera en collaboration avec la Direction sur ce projet. L'intérêt est de travailler efficacement et nullement dans un état d'esprit conflictuel.

M. Jean Ruegg demande si le travail déjà effectué notamment par Augustin Fragnière autour de la prise de parole des chercheurs sera intégré lors de l'élaboration de ce règlement. La question du plagiat est également mentionnée dans les questions. Mme Fornage et M. le Recteur précise que le règlement fixera un cadre plus large que celui traité par le groupe de travail auquel il est fait référence.

Marc Perrenoud (CI, SSP) relève, avec d'autres, que les scientifiques ont des manières de travailler et des méthodologies différentes selon les disciplines. Il faudrait que le Règlement proposé n'entre pas trop dans les détails, afin de respecter cette diversité.

Le vote est ouvert : **La proposition est acceptée à la majorité aucune voix contraire et 4 abstentions.**

**Ainsi le mandat est confié à la COLEG d'élaborer un projet de Règlement sur l'intégrité scientifique.**

La Présidente clôture le point 5 de l'ordre du jour et passe au point suivant. Elle donne la parole à M. Spring.

## **6. Interpellations**

### **6.1 Interpellation de M. David Spring (PAT) « Pour que MyUnil devienne notre UNIL »**

M. Spring explique brièvement son interpellation, la Direction y **répondra par écrit ultérieurement.**

**La Présidente clôture le point et donne la parole à Mme Morin pour le point suivant de l'ordre du jour.**

### **6.2 Interpellation de Mme Ariane Morin (CP) au sujet du dispositif AIDE**

Mme Morin explique brièvement son interpellation, déposée sur le site sécurisé, en développant ses observations.

La Direction prend note de l'interpellation et y **répondra par écrit prochainement.**





**UNIL | Université de Lausanne**  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

La Présidente remercie les intervenants et demande s'il y a des questions au point Divers.

## 7. Divers

- M. Marc-Olivier Boldi attire l'attention sur le fait que la prochaine séance du Conseil est prévue le 1<sup>er</sup> juin, jour des Mystères de l'UNIL. Il craint que cela n'ait des effets négatifs sur les présences au CUNIL.
- Mme Ariane Morin interroge la Direction au sujet des sculptures déposées dans différents lieux du Campus, et se demande qui est à l'origine de ces œuvres, pourquoi elles sont là, et surtout combien cela a coûté. Comme il ne s'agit pas d'une interpellation, la Direction n'est pas tenue de répondre à cette question.
- M. Laurent le Forestier demande où en est la réactivation, promise de longue date, d'une Commission culturelle UNIL. Mme la Vice-rectrice Fornage indique que cette réactivation est imminente.

La parole n'est plus demandée.

**La séance est clôturée et levée par la Présidente à 18h30.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Marco Prost, vice-Président  
Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2023